



CHASSEUR RESPONSABLE RECONNU Édition 2023

NOUVEAUTÉ 2023 : L'édition 2023 offre 2 possibilités aux membres chasseur qui désirent réaliser l'activité chasseur responsable reconnu. Nous offrons, dans certains cas, la possibilité de faire 3 séances de tirs libres (option 1) ou une seule en tirs supervisés (option 2). Lorsque disponible, vous devez choisir l'une ou l'autre des options **mais pas les deux.**

Comment doit-on procéder ?

Marche à suivre pour l'option de tir LIBRE (Option 1- sans superviseur) 3 visites au champ de tir obligatoire (Seulement au club de tir BSL): CARTE CRR OBLIGATOIRE

Lors de l'achat de votre forfait, vous devez demander au commis de vous remettre une carte CRR. Cette carte vous permettra de réaliser 3 séances de tir libre au club de tir du Bas-Saint-Laurent. Aucun frais ne vous sera exigé pour ces 3 visites. À la fin de chaque séance, un officiel du club apposera une étampe à l'endroit prévu sur la carte. Vous devrez déposer cette carte complétée dans la boîte prévue à cette fin une fois les 3 séances réalisées et étampées. Une boîte de dépôt sera disponible au Club du BSL. Votre ristourne vous sera remise après réception de la carte à notre bureau de Rimouski.

Quand aura lieu cette activité ?

Le Club de tir du Bas St-Laurent sera disponible aux détenteurs de cartes CRR tous les vendredis de juin de 9h00 à 16h00 et par la suite tous les jeudis et vendredis de juillet et d'août de 9h à 16h. Clientèle mixte.

Marche à suivre pour le tir SUPERVISÉ arbalète et carabine (Option 2 - sous supervision d'un membre de l'équipe CRR) 1 seule visite au champ de tir :

Vous devez OBLIGATOIREMENT faire une réservation en utilisant notre service de réservation en ligne. Voici les étapes à suivre :

1. Vous devez prendre un rendez-vous sur le site de réservation en cliquant sur le lien suivant : <https://zecbsl.simplybook.me/>

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous devez appeler au 418 723-5766 et composer le poste 200. Un membre de notre équipe vous inscrira.

2. Une fois votre rendez-vous confirmé sur le site de réservation, vous devrez vous rendre au club de tir sélectionné à l'heure prévue. Vous devez apporter les armes que vous utiliserez lors de la chasse de 2023. Les armes doivent être préalablement ajustées. L'ajustement des armes n'est pas prévu lors de cette séance. N'oubliez pas d'apporter les armes que votre forfait permet d'utiliser. Si vous désirez faire le tir à l'arbalète et à la carabine lors du même rendez-vous, vous devez faire votre réservation en deux étapes et sur une plage différée. Voici un exemple : Un chasseur désire s'inscrire le 20 mai, pour 8h00, pour faire l'exercice de tir à l'arbalète et à la carabine. Dans cette situation, le chasseur devra faire une réservation pour le tir arbalète à 8h00 et le tir à la carabine à 8h30.

Quand aura lieu cette activité ?

Pour les tirs supervisés à Rimouski :

(Mai :20-26-27) (Juin : 16-17) (Juillet : 7-8) (Août : 18-19) (Sept : 2-3)

Pour l'exercice supervisé au club St-Jean-Chrysostome : (juillet; 13- 14)

Pour l'exercice supervisé au club de St-Tite : (Juillet: 15)

Pour l'exercice supervisé au club Plessisville : (Juillet : 16)

Marche à suivre pour le tir SUPERVISÉ pour l'ARC (Option 2 seulement - sous supervision d'un membre de l'équipe CRR) 1 seule visite au champ de tir :

Vous devez OBLIGATOIREMENT faire une réservation en utilisant notre service de réservation en ligne. Voici les étapes à suivre :

1. Vous devez prendre un rendez-vous sur le site de réservation en cliquant sur le lien suivant : <https://zecbsl.simplybook.me/>

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous devez appeler au 418 723-5766 et composer le poste 200. Un membre de notre équipe vous inscrira.

2. Une fois votre rendez-vous confirmé sur le site de réservation, vous devrez vous rendre au club de tir sélectionné à l'heure prévue. Vous devez apporter l'arc que vous utiliserez lors de la chasse de 2023. Votre arc doit être préalablement ajusté. L'ajustement des armes n'est pas prévu lors de cette séance

Quand aura lieu cette activité ?

Pour le club de tir des Archers de Rimouski :
(Juin : 17-24) (Juillet : 1-8) (Août : 5-12-19-26) de 9h00 à 11h00

Pour le club de tir à l'arc de Donnacona :
(Août : 5-12-19-26) de 9h00 à 11h00

À QUOI CONSISTE L'EXERCICE CRR:

Pour le tir à l'arme à feu : l'exercice consiste à tirer à partir d'une table, en appui sur les coudes. 1 tir sur une cible à 50 verges et 1 tir sur une cible à 100 verges.

Pour le tir à l'arbalète : Le tir s'effectuera à partir d'une table, l'arbalète supportée par l'avant. Vous devrez tirer au moins une flèche avec pointe de chasse sur un bloc de styromousse à 25 mètres de distance.

Pour le tir à l'arc : L'exercice consiste à faire une séance d'entraînement d'une durée d'environ 15 min et par la suite effectuer 5 tirs sur des cibles situées à différentes distances.

12 AOÛT : Journée spéciale pour accompagnement et amélioration de vos performances. Club de tir du BSL seulement.

Une journée spéciale est offerte aux membres qui ont besoin de conseils et de techniques pour améliorer leur rendement lors de l'exécution de leur tir. Lors de cette journée, des professionnels accompagneront les personnes qui désirent améliorer leur technique de tir et leurs connaissances des armes utilisées. Vous devez prendre un rendez-vous en sélectionnant la journée du 12 août en cliquant sur le lien suivant :

<https://zecbsl.simplybook.me/>

2 juin : Journée Pronature ajustement des armes : Cette journée est consacrée pour les membres qui désirent faire ajuster les armes de chasse par l'équipe de Pronature (Mario Ross). Des frais d'ajustements seront exigibles. Nombre de places limité. Communiquez directement avec le marchand pour **prendre rendez-vous au : 418-725-3838**

20 août : Journée Écotone Mont-Lebel, ajustement des armes : Cette journée est consacrée pour les membres qui désirent faire ajuster les armes de chasse par l'équipe de la boutique Écotone Mont-Lebel (Steven Cimon). Des frais d'ajustements seront exigibles. Nombre de places limité. Communiquez directement avec le marchand pour **prendre rendez-vous au : 418-735-5268.**

Questions fréquentes :

Comment faire pour avoir ma ristourne de 100\$ ou 200\$?

Vous devez réaliser l'activité volontaire Chasseur Responsable Reconnu. Une fois réalisé, une confirmation nous sera transmise par le club. À partir de ce moment, une personne vous contactera pour prendre des arrangements sur la méthode de vous remettre votre ristourne. Si vous avez fait votre paiement par carte de crédit, la ristourne vous sera remise sur votre carte. Dans les autres cas, un chèque vous sera émis.

Si mon forfait m'autorise à chasser avec des armes à feu et des armes à flèche dois-je faire l'exercice pour avoir les 2 armes pour avoir droit à ma ristourne ? Oui, vous devez faire l'exercice avec les 2 types d'armes sinon vous n'aurez pas droit à aucune ristourne sauf dans le cas ci-dessous.

Si j'achète un forfait comprenant 2 types d'arme ou plusieurs saisons de chasse et que j'utilise seulement la même arme soit toujours mon arbalète, est-ce que j'aurai droit à mon 200\$ de retour même si je ne tire pas avec 2 types d'arme ?

Oui. Par contre. Un message indiquant votre limitation d'utilisation d'un seul type d'arme sera inscrit dans votre dossier. Lors de votre enregistrement pour l'activité de chasse vous serez limité à l'utilisation d'une seule arme. Dans le cas où vous ne respectez pas les conditions inscrites dans votre dossier, vous serez dans l'obligation de rembourser votre retour de 200\$.

Si j'achète un forfait à l'arc seulement et que je ne récolte pas, sera-t-il possible d'acheter un forfait pour pouvoir chasser à la carabine ou la poudre noire ?

NON il sera impossible de modifier votre forfait car il est prévu que la vente des forfaits comprenant l'activité de chasse à l'original se termine avant l'ouverture des saisons de chasse de ce gibier. **La date butoir pour l'achat d'un forfait comprenant la chasse à l'original est fixée au 29 septembre 2023, 22h00. Passé cette date, il sera impossible de se procurer ou de modifier un forfait permettant la chasse de l'original.**

Bonne saison 2023 !

version 05-2023